



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER  
du 9 mai 2019**

**Présents**

<b>Exécutif</b>	MM.	Alain Corthay	maire
		Étienne Murisier	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
<b>Bureau du Conseil</b>	Mme	Line Müller	présidente
	Mme	Ania Schwab	vice-présidente
	Mme	Corinne Ménétreay	secrétaire
<b>Conseillères municipales</b>	Mmes	Sylvie Barbat, Cécilia Hauser, Paola Sanz Velasco, Valérie Sella	
<b>Conseillers municipaux</b>	MM.	Christophe Berthelet, José Burgos, Enrico Castelli, Yannick Dupraz, Marc Jaquet, Daniel Jauch, Jean-François Jordan, François Mégevand, Jacques Petitpierre	
<b>Personnel communal</b>	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
	Mme	Virginie Favre	comptable
<b>Procès-verbaliste</b>	Mme	Emmanuelle Maia	
<b><u>Absent-e-s excusé-e-s</u></b>	Mme	Amandine Mayer-Sommer	conseillère municipale

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2019
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de l'Exécutif
4. Projet de délibérations :
  - **05/2019** : Approbation des comptes 2018 du Groupement intercommunal du CSR
  - **06/2019** : Approbation des comptes 2018 de la Fondation immobilière de Meinier
  - **07/2019** : Approbation des comptes 2018 de la FITIAP
  - **08/2019** : Approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité
5. Rapports des commissions
6. Rapports des représentants au sein des commissions externes
7. Élection du bureau du Conseil
8. Demande de naturalisation genevoise
9. Divers.

**La Présidente** ouvre la séance à 20h15 en annonçant les personnes excusées et souhaite la bienvenue à Virginie Favre, présente pour les comptes 2018.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2019**

Le procès-verbal est approuvé, sans remarque.

## **2. Communications du Bureau du Conseil**

**La Présidente** n'a aucune communication à annoncer.

## **3. Communications de l'Exécutif**

### **a) Date de la soirée électorale**

**Le Maire** confirme la date de la soirée relative aux élections municipales, soit le mardi 19 novembre 2019, probablement vers 19 heures.

### **b) Agression route de Covéry**

Une habitante de la route de Covéry a écrit à la Mairie suite à l'agression de sa mère, qui se rendait un matin chez elle pour garder ses petits-enfants. Cette dame, dont le véhicule est immatriculé en France, a été agressée physiquement et verbalement par un couple d'une cinquantaine d'années. Une plainte a été déposée. Le prochain tout-ménage de la Mairie rappellera que si plusieurs routes meynites sont réservées aux riverains ou aux ayants droit, telles que la route de Covéry, et qu'il est parfois difficile d'y réguler toute la circulation, il n'en demeure pas moins que certains véhicules, qu'ils soient immatriculés en Suisse ou à l'étranger, ont de bonnes raisons pour emprunter ces axes. Ce document appellera au respect et à la tolérance, valeurs défendues par la Commune. Ce genre d'attitude est non seulement inacceptable et inadmissible, mais également répréhensible. Les Autorités espèrent que ce couple prendra contact avec la Mairie afin de se faire connaître et de présenter des excuses à la victime.

### **c) Nouvelle école**

**Le Maire** annonce qu'il n'y a eu aucun référendum contre le crédit de construction de la nouvelle école ni d'opposition aux adjudications ou à l'autorisation de construire. Ceux-ci sont donc tous entrés en force et les travaux pourront commencer le 1<sup>er</sup> juillet. Les Autorités ont rencontré cet après-midi les voisins de la route de La-Repentance afin de leur expliquer les mesures qui seront prises durant les travaux. Une séance portant sur l'organisation du début du chantier (démolition, déménagements, etc.) aura lieu le 16 mai prochain. La phase des appels d'offres restants, soit 40 % du crédit de construction, débutera ensuite, et certains choix seront faits, qui ont déjà été en partie explicités aux élus. Les architectes viendront en septembre ou en octobre présenter la suite des opérations devant le Conseil municipal.

**d) Office postal de Meinier**

À la suite du dernier Conseil municipal, la Poste a écrit à la Mairie et insiste pour rencontrer l'Exécutif avant l'été, indique **le Maire**. Or, à cause des dernières vacances scolaires et du planning chargé des élus, le projet de délibération présenté le 11 avril dernier n'a pas encore pu être étudié par la commission concernée. Cette délibération devrait être soumise au vote du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

À titre plus général, l'ACG a écrit à Simonetta Sommaruga en la priant de prendre position et de faire cesser les fermetures des offices postaux jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. L'ACG a aussi proposé aux communes d'écrire à titre individuel à la Conseillère fédérale.

**Coranda Pierrehumbert** rappelle que le Conseil municipal avait renvoyé pour étude ce projet de délibération devant la commission Information, Communication et Votations (ICV) en y associant les signataires de la motion et les élus intéressés. Elle propose à ceux-ci de fixer une date à l'issue de cette séance.

**e) Développement durable, séance de commission élargie**

À la suite de la présentation de Pierre Olivier, et conformément au souhait du Conseil municipal d'aller de l'avant sur les questions de développement durable, l'inventaire a été finalisé par la commission ICV, indique **Coranda Pierrehumbert**. Cette liste sera transmise aux intéressés en vue de la séance de commission élargie au Conseil municipal qui se tiendra le 6 juin prochain à 19h30. Pour des questions d'organisation, elle remercie par avance les Conseillers municipaux d'aviser la Mairie de leur présence.

**4. Projets de délibérations**

**Le Maire** demande tout d'abord si les Conseillers municipaux ont encore des questions d'ordre général à poser sur les comptes 2018.

**Yannick Dupraz** relève qu'il s'agit d'un sacré dossier. S'il s'avoue ne pas être à la hauteur pour juger de ce travail, il admire ce qui a été fait et votera les budgets parce qu'il fait confiance à la commission des Finances, à l'Exécutif et à Virginie Favre.

**Le Maire** encourage les Conseillers municipaux à ne pas hésiter à dire s'ils souhaiteraient une autre présentation l'année prochaine ou si le document MCH2 qui leur a été soumis, plus complexe mais aussi plus intéressant, leur convient.

**Christophe Berthelet** trouve ce document très bien, même s'il le juge lui aussi un peu complexe pour des non-spécialistes. Pour sa part, il a toute confiance en la commission des Finances, l'Exécutif et Virginie Favre, qu'il estime être tout à fait dans leur rôle.

**Le Maire** souligne que les auditeurs ont relevé l'excellente qualité du travail réalisé par Virginie Favre.

- **05/2019** : Approbation des comptes 2018 du Groupement intercommunal du CSR

**La Présidente** résume la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, soit à l'unanimité.**  
(délibération votée en annexe)

- **06/2019** : Approbation des comptes 2018 de la Fondation immobilière de Meinier

La **Présidente** résume la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, soit à l'unanimité.**  
(délibération votée en annexe)

- **07/2019** : Approbation des comptes 2018 de la FITIAP

La **Présidente** résume la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, soit à l'unanimité.**  
(délibération votée en annexe)

Cécilia Hauser rejoint la séance.

- **08/2019** : Approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité

La **Présidente** résume la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 15 voix pour, soit à l'unanimité.**  
(délibération votée en annexe)

Virginie Favre est chaleureusement applaudie par le Conseil municipal pour son excellent travail.

## 5. Rapports des commissions

### a) **Bâtiments & Aménagement (BAM)**

**Corinne Ménétreay** résume les dossiers en cours :

- ☑ Rénovation de l'entrée de la Mairie : une partie des travaux a été exécutée (nouvel entourage et éclairage du comptoir, installation d'une petite étagère sous la fenêtre). Reste à réaliser : remplacement de la porte, travaux de serrurerie et de peinture, pose de deux supports pour les prospectus.
- ☑ Aménagement et rénovation du local situé à côté de celui de la voirie (ancien local de La Rampe) : ce local sera transformé en salle de repos, vestiaire et réfectoire pour les collaborateurs de la voirie. La commission a demandé à une entreprise générale de la région une offre pour cette rénovation.

### b) **Environnement, Routes & Agriculture (ERA)**

**Marc Jaquet** évoque quelques-uns des points traités par la commission :

- ☑ Les goulottes de la déchetterie située vers la poste sont quelque peu fatiguées. Le coût de leur remplacement s'élève à Fr. 28'000.-. Pour des questions de budget, ces travaux ont été reportés en 2020.
- ☑ L'engagement d'un collaborateur supplémentaire pour la voirie n'est pas à l'ordre du jour. En cas de besoin, des stagiaires, civilistes ou temporaires pourraient ponctuellement être engagés.
- ☑ Les producteurs et artisans qui proposent leurs produits tous les jeudis de 16 à 19 heures sur l'esplanade de la salle communale comptent sur la population pour augmenter la fréquentation du marché.
- ☑ Les travaux d'assainissement du Carre d'Aval ont débuté comme prévu mi-mars du côté de la station de pompage. Mais le service de l'eau a préconisé d'installer

préalablement la conduite prévue sous la route de Choulex, modifiant ainsi l'ordre prévu pour ces travaux. Cette demande aura aussi une incidence sur le marathon, les mesures sur le trafic ayant été prises en conséquence. La mise en souterrain de l'eau, de l'électricité, du téléphone et de tubes de réserve (dont un pour la fibre optique) est actuellement à la hauteur du 17, route des Carres. Des échantillons d'eau ont été prélevés le week-end dernier. En fonction des résultats, les habitations situées sur ce tronçon (depuis la route de Choulex) devraient être prochainement branchées sur cette nouvelle conduite. Cela permettra de fermer la conduite jusqu'au Carre d'Aval, dont cette partie du hameau sera provisoirement alimentée par la route de Compois.

- Christophe Berthelet** présente les deux offres reçues pour le remplacement de la balayeuse. La commission attend encore une troisième offre :

Balayeuse Ravo : environ Fr. 230'000.-.

Balayeuse Aebi : environ Fr. 198'000.-.

Les deux balayeuses seraient entretenues par des entreprises meynites.

Une démonstration avec essais de la balayeuse Aebi a eu lieu le 25 avril dernier, qui a été convaincante. De plus, son prix est attractif.

La commission a étudié les versions électriques et diesels. En ce qui concerne les modèles électriques, deux points négatifs ont principalement été relevés : l'autonomie des batteries et leur prix. Pour une balayeuse électrique Ravo du même cubage, il faut compter environ Fr. 400'000.-, plus un long délai de livraison (entre 2020 et 2021). Aebi ne propose que des petits cubages en version électrique, pour un coût d'environ Fr. 300'000.-. La Commune sera par conséquent sans doute forcée de choisir un modèle diesel répondant à la norme Euro 6.

**Christophe Berthelet** souligne que les frais de réparation de l'ancienne balayeuse sont de plus en plus élevés (le système hydraulique est actuellement en panne). Un crédit d'investissement sera par conséquent soumis lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Il devient en effet urgent de commander la nouvelle balayeuse qui, dans le meilleur des cas, pourrait être livrée en janvier/février 2020.

Sur une question du **Maire, Christophe Berthelet** indique que la reprise de l'ancien véhicule serait modique (environ Fr. 15'000.-, montant déjà déduit des prix susmentionnés).

**Yannick Dupraz**, qui cite l'exemple de la Ville de Genève, demande s'il ne serait pas plus judicieux d'affecter ce budget à un balayeur et de louer une balayeuse en fonction des besoins.

**La Présidente** indique que la commission prendra cette remarque en considération.

**Étienne Murisier** ajoute que la commission s'était déjà posé cette question en 2017. Mais la location d'une machine était beaucoup plus onéreuse et manquait de souplesse. La balayeuse actuelle se détériore malheureusement plus vite que prévu. Yannick Dupraz avait déjà fait une proposition dans ce sens en commission ERA, mais la Commune compte de nombreux kilomètres de routes. Sachant qu'il faut déjà presque deux jours pour balayer celles-ci avec une machine, il serait illusoire de penser offrir une même qualité avec un travail manuel.

**Coranda Pierrehumbert** remercie la commission d'avoir élargi le champ de ses investigations aux modèles électriques.

**c) Finances (FIN)**

**Jean-François Jordan** n'a rien de particulier à signaler.

**d) Petite Enfance, École & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)**

**Ania Schwab** indique que la commission s'est réunie le 15 avril dernier et a traité des sujets suivants :

- Le thème des promotions est « les oiseaux », cette année. Les attractions proposées par la Commune ont toutes été réservées.
- Le choix des tee-shirts pour les journées sportives est à bout touchant.
- Le repas des enseignants s'est déroulé le 2 mai dernier à la Renfile. Le directeur et les enseignants ont beaucoup apprécié ce moment de partage et remercié la commission, qui était présente *in corpore*.
- Par rapport au développement durable, il est prévu de financer une formation pour deux classes par année, et au maximum quatre.
- La prochaine séance de la commission est fixée au 15 mai. Celle-ci sera précédée par le réseau jeunesse, au cours duquel Mme Gunes présentera le travail réalisé jusqu'à maintenant autour des cadres de vie. Seront aussi évoquées les futures collaborations et synergies avec le projet Agenda 21.

**e) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)**

La commission s'est réunie une fois, le 16 avril dernier, annonce **Valérie Sella**.

- Les inscriptions pour la sortie des aînés à la fête des Vignerons (Vevey) le dimanche 11 août sont complètes, et cinq personnes sont encore sur liste d'attente.
- La commission continue à travailler sur le prochain repas des aînés, qui se déroulera le 19 janvier 2020.
- Pour faire suite au dernier World Café et pour faire écho à la réunion concernant l'Agenda 21 communal avec Pierre Olivier, un courrier a été envoyé à toutes les personnes qui y étaient conviées, ainsi qu'au Collectif citoyen. En résumé, ce courrier stipule qu'avec le soutien du conseil communal, les Autorités souhaitent mandater un spécialiste du développement durable ayant une expérience acquise notamment auprès de communes genevoises. L'établissement d'un Agenda 21 communal s'appuiera sur la liste établie par les commissions du conseil communal, ainsi que sur les propositions issues du World Café. Le processus comprendra une large consultation dans le but de définir une vision globale et des objectifs à réaliser au cours des prochaines années.
- Coranda Pierrehumbert et Valérie Sella ont assisté à l'assemblée générale du club des aînés, qui s'est tenue le 27 mars dernier. Jean-Claude Gremion, démissionnaire après dix années de présidence – puis une année de vice-présidence, a été nommé Président honoraire de l'association. Jean-Jacques Béné est le nouveau Vice-président ; il secondera Patrice Poelvert, Président. La situation du club est saine. En plus des activités habituelles, qui ont toujours beaucoup de succès, des marches au fil de l'eau sont désormais proposées, suivies d'un repas. Depuis mars 2018, des cours de pilates ont lieu une fois par semaine.

**f) Sports, Culture & Loisirs (SCL)**

**Sylvie Barbat** évoque les points traités par la commission :

- Concernant la cérémonie officielle du 1<sup>er</sup> août, le Pacte sera lu par Cécilia Hauser, cette année, et sera normalement traduit en langue des signes (la commission est en attente d'une réponse). Cette lecture sera suivie par le discours du Maire, puis par l'hymne national entonné par la foule. Le groupe de musique *Lèche Béton* animera par intermittence la fête ; il n'y aura pas de table officielle. Un stand à lampions sera installé afin de permettre à la population de venir chercher ceux-ci dès le début de la manifestation, ce qui évitera une file d'attente trop longue. Le stand à torches ouvrira quant à lui juste avant le départ du cortège. Comme en 2018, la commission aurait besoin d'un petit coup de main pendant environ une heure ; elle sera reconnaissante aux élus qui voudront bien s'annoncer.
- Fête de la pomme et du terroir : une première séance avec les artisans et les sociétés a eu lieu le 2 avril dernier. La commission a été agréablement surprise par leur engouement et l'augmentation du nombre de participants à cette deuxième édition. Quatre visites seront proposées (cidrerie de Meinier, brasserie des Murailles, ferme de la Touvière et chocolaterie Poncioni). Cette fête sera aussi inscrite dans la semaine du goût.
- Le programme pour le voyage de la fin de la législature a été peaufiné. Les élus le recevront lors du Conseil municipal de juin.

**g) Information, Communication & Votations (ICV)**

En dehors des questions de développement durable déjà évoquées plus haut, **Jacques Petitpierre** indique que :

- La commission se mobilisera de façon à suivre le chantier de l'école dès son commencement en juillet, notamment par des reportages photographiques (prises de vue au sol et aériennes). La commission, qui travaille donc sur un projet d'avenir, envisage aussi de reprendre l'affichage, utilisé lors de la rénovation de la salle communale, pour informer la population sur ces travaux et leur avancement.

**6. Rapports des représentants au sein des commissions externes****a) Communes-École**

**Paola Sanz Velasco** indique qu'une assemblée générale extraordinaire s'est déroulée le 13 mars dernier. Les statuts modifiés de l'association ont été validés à la quasi-unanimité, sauf une abstention. En effet, une commune souhaiterait une révision globale de ces statuts, qui sont très anciens. Une nouvelle réunion sera fixée à ces fins.

N'ayant pu assister à la réunion du 10 avril dernier, dont elle attend le procès-verbal, **Paola Sanz Velasco** transmettra plus d'informations lors du prochain Conseil municipal.

**b) Fanfare**

**François Mégevand** demande à tous de réserver les 5 et 6 septembre 2020 pour le cinquantième anniversaire de la fanfare.

c) **FITIAP** (Fondation de la Pallanterie)

**Christophe Berthelet** résume les points abordés lors de la séance du Conseil de fondation le 2 avril dernier, qui a reçu les rapports des commissions suivantes : juridique (l'élaboration du règlement lié aux statuts est à bout touchant), technique (surélévation du bâtiment 6, mais les coûts ont l'air trop élevés pour assurer un rendement). La FITIAP travaille aussi en lien avec la commission ERA de Meinier pour la pose de différents containers et compacteurs à cartons, ainsi que l'aménagement du chemin de la Pallanterie. La fiduciaire a présenté les comptes 2018 sous le format MCH2 ; ceux-ci ont été acceptés par le Conseil de fondation. Le bureau du conseil a annoncé que l'achat des parcelles pour la future zone sud devrait se finaliser courant juin. Le bureau est en train d'étudier la question du recrutement d'un ingénieur qui serait engagé comme gestionnaire des futurs travaux de la zone Sud. Ceci permettrait de libérer du temps pour le Président et son bureau afin de préparer l'avenir – car il y aura beaucoup de départs au sein du conseil, et de diminuer les coûts relatifs aux mandataires.

**Etienne Murisier** ajoute que deux séances ont eu lieu, dont une avec la nouvelle association des artisans, concernant le chemin de la Pallanterie. C'était la première fois que cette association participait à une commission technique et cela a été très constructif.

d) **GIPE** (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

**Le Maire** n'a rien de particulier à annoncer.

e) **Fondation immobilière de Meinier** (FIM)

**Enrico Castelli** indique qu'une réflexion est en cours sur le futur développement de la zone située derrière la Poste.

f) **Groupement du CSR** (Centre sportif de Rouelbeau)

Le groupement du CSR s'est réuni le 16 avril dernier, annonce **José Burgos**. C'est l'évolution des terrains de foot qui a particulièrement occupé la séance. Il a été décidé de lancer une étude conjointe et cofinancée par Meinier et Collonge-Bellerive pour la réfection des terrains B, C (homologation en synthétique) et D, ainsi que la prolongation du bâtiment des vestiaires. Il est à noter une volonté marquée de Collonge-Bellerive de venir utiliser les installations à Rouelbeau.

Hors groupement, **José Burgos** a envoyé un message WhatsApp aux élu(e)s concernant le repas de soutien de l'US Meinier, qui fête ses nonante ans cette année. Cette soirée aura lieu le 23 mai prochain. Il se déclare prêt à organiser une table « Commune » pour ceux qui voudront bien lui communiquer leur intérêt tout à l'heure.

g) **Pompiers**

**Marc Jaquet** signale que la compagnie est intervenue le 13 avril dernier chez Yannick Dupraz, car le fumier avait pris feu. La compagnie a été soutenue par quelques hommes de Gy et trois véhicules du SIS. Le feu a été circonscrit en trois heures.

## 7. Élection du bureau du Conseil

Les membres du bureau faisant traditionnellement un tournus, **Ania Schwab** présente sa candidature en tant que Présidente du Conseil municipal, **Corinne Ménétrety** en tant que Vice-présidente. **Line Müller** se présente en tant que secrétaire.



Aucune autre candidature n'est proposée.

Le Bureau du Conseil municipal tel que présenté est élu par acclamations, soit à l'unanimité.

**Le Maire** remercie, au nom de tout le Conseil municipal, Line Müller pour cette année de présidence. L'Exécutif a eu beaucoup de plaisir à l'avoir à ses côtés.

**La Présidente** indique que cela a été vraiment un plaisir pour elle aussi.

## 8. Demande de naturalisation genevoise

Le huis clos étant respecté en l'absence de personnes externes au Conseil, **la Présidente** donne la parole à **Jacques Petitpierre**, qui présente le dossier de la personne ayant été auditionnée par la sous-commission ad hoc, celle-ci émettant pour conclure un préavis favorable.

**Le Conseil** vote et donne un **préavis favorable par 16 voix pour, soit à l'unanimité**. Cette décision sera communiquée à la personne intéressée et au département.

## 9. Divers

R.à.s.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 21h20.

**Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 13 juin 2019 à 19h30**

La Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente  
du Conseil Municipal

.....  
Corinne Ménétreay

.....  
Line Müller

**Annexes :** délibérations votées

Meinier, le 13 juin 2019/em



## Délibération n° 05

### Approbation des comptes 2018 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau

Vu les statuts du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau,  
vu l'examen des comptes 2018 par Berney & Associés SA, Genève,  
vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal  
décide  
par 14 voix pour, soit à l'unanimité**

D'approuver les comptes 2018 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Le délai pour demander un référendum expire le 26 juin 2019.

Meinier, le 17 mai 2019

La Présidente du Conseil municipal  
**Line Müller**



Législature **2015-2020**  
Délibération N° **06/2019**  
Séance du Conseil municipal du **9 mai 2019**  
p. 1/1

## Délibération n° 06

### Approbation des comptes 2018 de la Fondation immobilière de Meinier

Vu les statuts de la Fondation immobilière de Meinier,  
vu l'examen des comptes 2018 par SFER SA, Genève,  
vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal  
décide  
par 14 voix pour, soit à l'unanimité**

D'approuver les comptes 2018 de la Fondation immobilière de Meinier.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Le délai pour demander un référendum expire le 26 juin 2019.

Meinier, le 17 mai 2019

La Présidente du Conseil municipal  
**Line Müller**



Législature **2015-2020**  
 Délibération N° **07/2019**  
 Séance du Conseil municipal du **9 mai 2019**  
 p. 1/1

## Délibération n° 07

### Approbation des comptes 2018 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

Vu les statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie,  
 vu l'examen des comptes 2018 par la Fiduciaire Michel de Preux & Associés SA, Genève,  
 vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
 sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal  
 décide  
 par 14 voix pour, soit à l'unanimité**

D'approuver les comptes 2018 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Le délai pour demander un référendum expire le 26 juin 2019.

Meinier, le 17 mai 2019

La Présidente du Conseil municipal  
**Line Müller**



## Délibération n° 08

### Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2018 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la commission des finances du 2 avril 2019,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Maire,

### Le Conseil municipal décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2018 – annexés à la présente délibération – dans leur intégralité.
2. D'approuver le compte de résultats 2018 pour un montant de Fr. 8'142'425.17 aux charges et de Fr. 8'151'743.16 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 9'317.99.  
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. 658'213.06 et résultat extraordinaire de Fr. -648'895.07.
3. D'approuver le compte des investissements 2018 pour un montant de Fr. 37'888'010.51 aux dépenses et de Fr. 26'886'836.68 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 11'001'173.83.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2018, totalisant à l'actif et au passif un montant de Fr. 48'515'682.77.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2018 pour un montant total de Fr. 94'339.40 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. En application de la LBCGe, 2634 actions détenues par la commune ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier.

**Annexe** : comptes annuels 2018 dans leur intégralité.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Le délai pour demander un référendum expire le 26 juin 2019.

Meinier, le 17 mai 2019

La Présidente du Conseil municipal  
**Line Müller**